

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.  
SÉANCE DU MERCREDI 21 JUIN 2023 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 12

**Étaient présents :**

Jérôme ROBERT Vice-Président, Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Annie LALLEMAND , Marie-Hélène BUCHON , Marie-Laure RIVALS , Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF

**Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :**

Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21

**Étaient absents excusés :**

**Théo PEREZ Président, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, François MORELLE Représentant l'association AEI**

**Secrétaire de séance : YANNICK OLIVERI-DUPUIS**

---

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE SOCIAL OU SOLIDAIRE  
- ATTRIBUTION AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

Rapporteur : Jérôme ROBERT

Chaque fin d'année, le CCAS de Bois-Guillaume adresse, par courriel ou courrier, un dossier de demande de subvention aux associations figurant dans ses fichiers. Un dossier est également envoyé aux associations ayant émis en cours d'année une première demande.

Les demandes de subventions des associations œuvrant dans le domaine social ou solidaire sont examinées et attribuées par le Conseil d'administration. Les critères d'attribution retenus sont les suivants :

- Implication locale et/ou impact sur la vie locale
- Création ou maintien du lien social
- Nombre de Bois-Guillaumais concernés : adhérents ou bénéficiaires
- Public touché par l'action
- Caractère social ou humain
- Intérêt de contribuer financièrement au fonctionnement de l'association

Pour les associations nationales ou départementales :

- Prise en compte du montant du budget de fonctionnement
- Actions menées sur le territoire de Bois-Guillaume

La liste suivante fait état des demandes complètes de subvention reçues par le CCAS au titre de l'année 2023. Les montants ont été prédéfinis en commission après étude par l'administration :

Nom de l'Association	Montant décidé en commission
APF France Handicap	100,00 €
Autobus SAMU social de rouen	300,00 €
Banque Alimentaire	7 496,00 €
Bibliothèque à l'hôpital	150,00 €
Bibliothèque pour tous	2 030,00 €
Clair dimanche	210,00 €
CLIC seniors Plateau Nord	6 911,00 €
Club de l'amitié	380,00 €
CPBG	3 000,00 €
Don Bénévole du Sang	150,00 €
JALMALV	200,00 €
Société St Vincent de Paul (Notre-Dame des Anges)	1 000,00 €
Vie et Espoir	150,00 €
VMEH (Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers)	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 227,00 €</b>

Aussi, il vous est proposé D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les demandes de subvention émises par les associations,

Vu l'avis de la commission concernée,

Considérant l'intérêt communal certain que représente l'octroi de ces subventions,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les attributions de subventions suivantes et leur montant :

Nom de l'Association	Montant de la subvention
APF France Handicap	100,00 €
Autobus SAMU social de rouen	300,00 €
Banque Alimentaire	7 496,00 €
Bibliothèque à l'hôpital	150,00 €
Bibliothèque pour tous	2 030,00 €

Clair dimanche	210,00 €
CLIC seniors Plateau Nord	6 911,00 €
Club de l'amitié	380,00 €
CPBG	3 000,00 €
Don Bénévole du Sang	150,00 €
JALMALV	200,00 €
Société St Vincent de Paul (Notre-Dame des Anges)	1 000,00 €
Vie et Espoir	150,00 €
VMEH (Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers)	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 227,00 €</b>

**AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0    SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S